

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire, avec la participation de Madame Isabelle FEUILLET, Trésorière.

Présents : Mme PATOUREL Martine, Maire, Mme CAYER Pierrette 1ère Adjointe Mme NEUVILLE Monique, 2ème Adjointe, M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane 3^{ème} adjoint, M. DEL PRETE Didier, Mme TCHERNOSCHECKY Catherine, M., Mme LIBOIS Marie-Madeleine, M. BOURDEAU Jean-François,

Absents : M. MARIANI Thibault, M. PENVERNE Frédéric, Mme LECROQ Céline, Mme TOUFFET Emilie (excusée) Mme LEPESANT Martine(excusée), M. IZABEL Thibault (excusé).

GODET Jean-Claude a donné pouvoir à Mme CAYER Pierrette

◆◆◆

M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane est nommé secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu : Monsieur BOURDEAU demande pourquoi il n'y a pas de détail concernant le dernier point à l'ordre du jour. Madame le Maire répond qu'elle n'a pas fini d'étudier le dossier et que cette question était couverte par le secret puisqu'elle a été examinée à huis clos. Il n'y avait pas lieu de délibérer sur ce sujet, contrairement au sujet portant sur les aides sociales pour lesquelles il fallait mettre le montant des aides financières.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 - COMMERCE

Rappel des résultats de l'exercice 2019 :

Section d'investissement :

Recettes 796.31 euros

Dépenses..... 0 euros

Section de fonctionnement :

Recettes 5 141.28 euros

Dépenses..... 9 733.24 euros

Soit un déficit de -4 591.96 euros

D'où un résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 :

Section d'investissement : 796.31 euros

Section de fonctionnement : 478.24 euros

Soit un excédent total de..... 1 274.55 euros

Restes à réaliser : NEANT

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 du commerce, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte administratif.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMERCE

Madame le Maire devant se retirer du vote pour ce sujet, le quorum n'est plus atteint.

La séance est levée à 18 h 15

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits



Martine Patourel